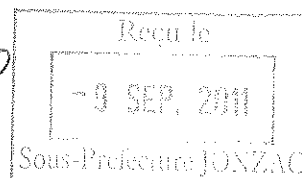
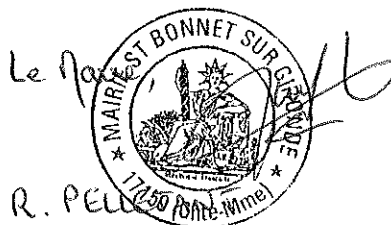
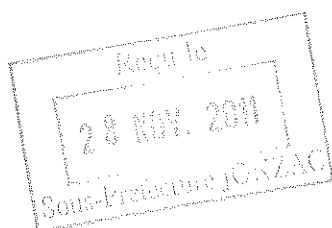


Département de LA CHARENTE MARITIME

Commune de SAINT BONNET SUR GIRONDE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE



PIECE 2

POS/PLU	PRESCRIT	ARRETE	APPROUVE
Elaboration	04.07.1984	11.06.1986	26.04.1989
Révision	11.07.1990	10.07.1991	16.02.1993
Modification	—	—	26.04.2000
Révision	07.03.2005	21.10.2010	22.06.2011

CREA Urbanisme Habitat - 22 rue Eugène Thomas - 17000 LA ROCHELLE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) présente de manière simple les intentions, le projet de la commune, dans le respect des objectifs définis à l'article L110 et L121-1 du code de l'urbanisme. Les pièces opposables aux autorisations d'urbanisme (règlement et zonage) doivent être cohérentes avec les orientations générales du PADD.

Le projet de Saint Bonnet sur Gironde se décline en 5 orientations principales :

Atteindre une population de près de 1000 habitants à l'horizon 2020

En 2006, la population de Saint Bonnet sur Gironde compte 856 habitants. L'orientation est d'accueillir au moins 70 nouveaux ménages soit la construction d'environ 5 résidences neuves par an. Cela correspond à un rythme de construction comparable à celui observé sur la commune ces dernières années. Cet objectif est adapté aux besoins sociaux et aux capacités économiques (groupe scolaire de 65 élèves à pérenniser, présence de commerces et de services, dynamique associative, projet d'une nouvelle salle des fêtes...).

Développer le bourg de Saint Bonnet sur Gironde

Le bourg rassemble les équipements publics, les services et les commerces (poste, école, pharmacie, médecin, supérette, etc.) dont la pérennité et la dynamique sont liées à leur fréquentation. L'orientation est de développer de nouveaux quartiers à proximité pour que les nouveaux arrivants puissent participer à la vie locale. Cette orientation concourt à l'objectif général de maîtrise des déplacements automobiles et de réduction des pollutions (réduction des émissions des gazs automobiles, raccordement des constructions au réseau collectif de traitement des eaux usées). L'extension du bourg se fera vers l'Est compte tenu de la proximité des zones inondables (marais de Gironde et vallée du Ferrat) dans les autres directions. L'aménagement des nouvelles opérations prendra en compte l'enjeu d'intégration paysagère et de transition avec les espaces ruraux (réalisation de plantations). Le développement du bourg s'accompagnera de la réalisation d'une nouvelle salle des fêtes sur la place et d'un nouvel aménagement de la traverse pour sécuriser les déplacements et le partage de l'espace public d'une part et d'autre part embellir le bourg.

Dans quelques villages, il sera possible de trouver des capacités de résidence soit par de la réhabilitation, soit par du changement d'usage d'anciens bâtiments agricoles soit par de la construction neuve.

Cette croissance des villages ne pourra se faire que si elle est compatible avec l'activité agricole, le niveau d'équipement, la protection de la qualité des paysages ruraux et qu'elle ne présente pas de risques pour l'environnement ou les autres usagers. La croissance des villages sera maîtrisée pour éviter tout étalement qui, en définitif se révélerait néfaste à l'identité des villages. Des coupures d'urbanisation seront maintenues.

Protéger les espaces naturels et les paysages exceptionnels de Saint Bonnet sur Gironde

La commune bénéficie d'un cadre naturel exceptionnel : les marais estuariens de la Gironde, la vallée du Ferrat, les coteaux offrant de larges vues sur le fleuve et le pays viticole. Les anciens habitants ont embelli ce cadre de vie par le travail agricole et la construction d'un bâti typique.

Pour préserver ce patrimoine pour les générations à venir, une protection est édictée sur les espaces les plus sensibles (les polders, les marais et leur cortège de prairies, de roselières, de boisements linéaires ; les crêtes des coteaux ; la vallée du Ferrat ; les boisements de la « Lande saintongeaise »). Un repérage des fontaines, lavoirs, puits constitue également une mesure de préservation du patrimoine rural local.

La maîtrise de l'urbanisation dans les espaces naturels les plus sensibles a également pour raison la volonté de réduire les conséquences des catastrophes naturelles pouvant survenir sur le territoire de Saint Bonnet sur Gironde, en raison des risques de submersion des terres basses, d'inondation de la vallée du Ferrat, des feux de forêt...

Maintenir l'activité agricole

La dynamique sociale et économique de Saint Bonnet ainsi que ses paysages sont fortement liés au maintien de l'activité agricole, en particulier des exploitations viticoles. 65 exploitants gèrent ainsi des terres de la commune.

L'orientation est de préserver la possibilité de poursuivre l'activité sur les sites existants notamment dans :

- les fermes de marais dès lors que des précautions sont prises vis-à-vis du risque de submersion.
- Les fermes situées sur les crêtes des coteaux dès lors que l'impact sur les paysages est limité

L'installation de nouveaux sièges se fera de préférence :

- en limite des marais, sur les terres les moins hautes, pour tenir compte à la fois du risque de submersion, pour réduire l'impact paysager et pour faciliter l'exploitation des terres de marais.
- sur les pentes les plus basses des versants, au-delà des principales lignes de crêtes (ligne Chez Gortais / Sauvignon et ligne de La Berche)
- dans les clairières agricoles à l'est de la commune

Il peut être précisé qu'en matière d'utilisation du sol, les règles d'urbanisme du Plan Local d'Urbanisme ne concernent pas la production agricole mais la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions.

Accompagner les projets d'accueil touristique

L'environnement naturel de Saint Bonnet sur Gironde, la « Route Verte des rives et Coteaux de Gironde », l'accès et la proximité du Pôle Nature de Vitrezay et de son petit port pittoresque, les deux circuits départementaux de randonnée sont autant d'atouts pour le développement de projet d'accueil touristique.

Afin de mieux faire découvrir les attraits de la commune aux visiteurs, les orientations sont :

- D'améliorer les conditions d'accueil dans le camping municipal
- De permettre le réemploi des bâtiments anciens pour de l'accueil touristique et saisonnier dans les fermes et villages
- De permettre la réalisation de petits villages de tourisme, avec une attention particulière à la qualité architecturale des résidences, à l'intégration paysagère des projets et à leur lien et leur apport à la vie locale.